

AVIS PUBLIC

**Propriété sise au 74, rue de Saint-Rédempteur (lots 6 264 075 et 6 264 076)
secteur Saint-Rédempteur**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 18 septembre 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme :
 - la marge de recul avant minimale du côté nord-est, pour l'agrandissement du bâtiment principal, à 5,7 mètres, au lieu de 6 mètres ;
 - la marge de recul arrière, pour l'agrandissement du bâtiment principal, à 4 mètres, au lieu de 8 mètres ;

tel que prescrit par l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

- la largeur maximale d'un accès véhiculaire simple à 8,8 mètres, au lieu de 6,5 mètres ;
- la distance minimale entre deux accès véhiculaires sur un même terrain à 6 mètres, au lieu de 8 mètres ;

tel que prescrit par l'article 145 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 3 septembre 2019

(signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

